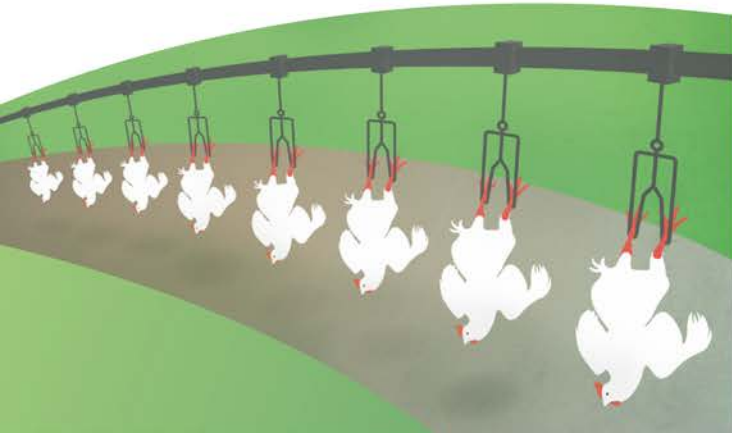


LA PRODUCTION ANIMALE INDUSTRIELLE

Depuis le début du millénaire, le nombre d'animaux d'élevage en Suisse a augmenté de près de la moitié. Près de 80 millions d'animaux ont été engraisés et tués pour la production de viande en 2020. Parallèlement à cela, le nombre d'exploitations agricoles a diminué, passant d'environ 70 000 à moins de 55 000. Ainsi, le nombre d'animaux élevés par exploitation a considérablement augmenté, ce qui a un impact négatif sur le bien-être animal.

TRAITÉS COMME DE LA MARCHANDISE

Dans la production animale industrielle, les animaux sont considérés comme de la marchandise à optimiser. Les poulets de chair sont engraisés en 30 jours jusqu'à devenir si gras dans leur dernière semaine de vie qu'ils arrivent à peine à se tenir sur leurs pattes. Les vaches laitières ne produisent plus, comme auparavant, 4000 litres de lait par an, mais plus de 8000 litres. Les cochons d'aujourd'hui ont deux côtes supplémentaires. Toutes ces soi-disant « réussites en matière d'élevage » entraînent des souffrances massives et des problèmes de santé pour les animaux.



4 RAISONS DE VOTER OUI



L'INITIATIVE :

- ✓ **Ancre la dignité de l'animal dans l'élevage agricole.**
- ✓ **Renforce la santé publique et réduit le risque de pandémies.**
- ✓ **Ne concerne qu'un petit nombre de grandes exploitations industrielles.**
- ✓ **Ouvre la voie vers une agriculture suisse respectueuse des ressources et des animaux.**

COMMENT PUIS-JE AIDER ?

[elevage-intensif.ch/
participer](https://elevage-intensif.ch/participer)



Commander
un drapeau



S'engager
bénévolément



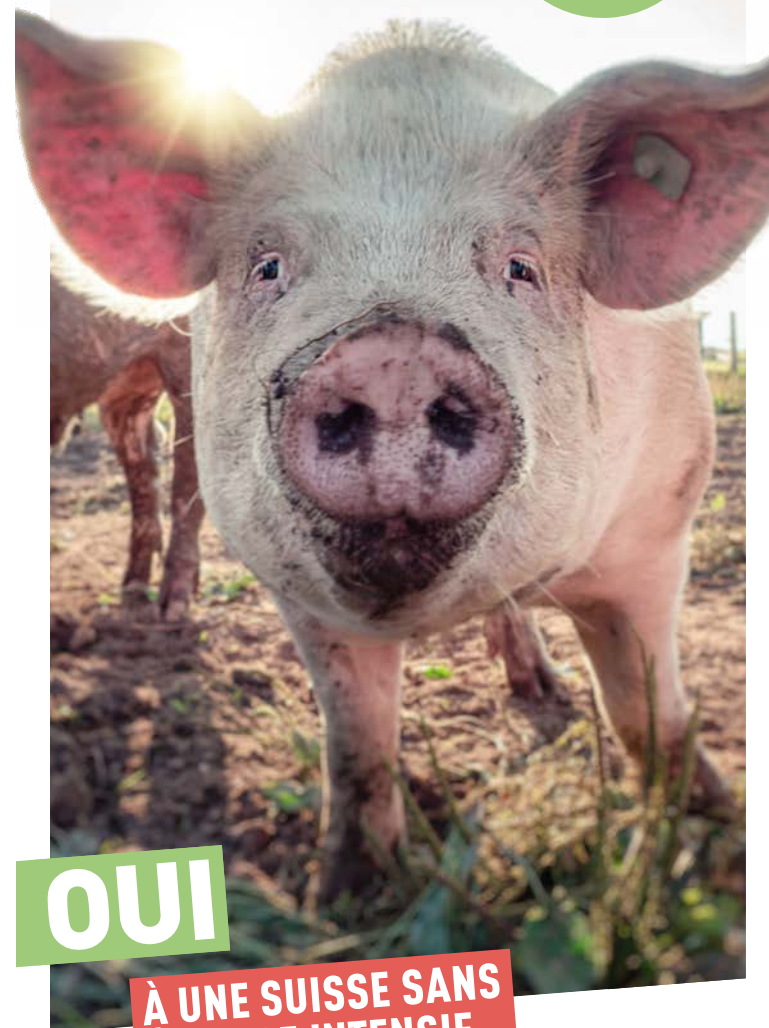
Faire
un don

Compte bancaire pour les dons :
PC 15-644786-5 | CH75 0900 0000 1564 4786 5

OUI à l'initiative contre l'élevage intensif
8000 Zurich | info@elevage-intensif.ch

25 SEPTEMBRE

L'INITIATIVE
EN BREF



OUI

À UNE SUISSE SANS ÉLEVAGE INTENSIF

elevage-intensif.ch


OUI 
INITIATIVE
CONTRE L'ÉLEVAGE
INTENSIF

NOS REVENDICATIONS

HÉBERGEMENT ET SOINS RESPECTUEUX

La plupart des animaux d'élevage passent la majeure partie de leur vie sur des sols en béton et n'ont presque aucune possibilité de s'occuper. L'initiative demande que tous les animaux puissent vivre selon leurs besoins.

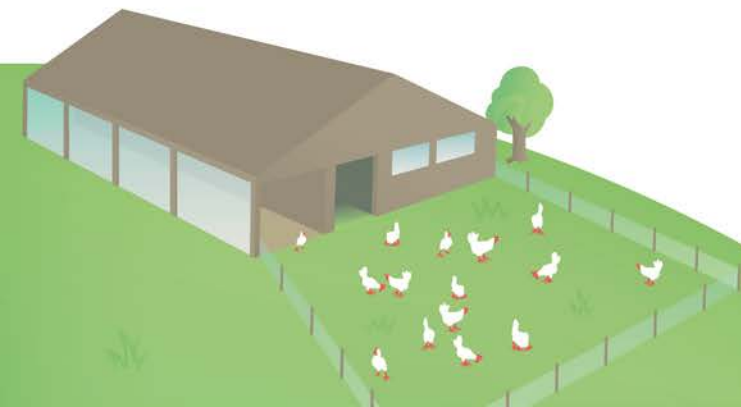
- ✓ Plus d'espace pour chaque animal
- ✓ Possibilités de jouer
- ✓ Litière pour tous les animaux
- ✓ Alimentation adaptée aux animaux



ACCÈS À L'EXTÉRIEUR

Seuls 12 % des animaux ont un accès régulier à l'extérieur (programme SRPA). L'initiative demande un accès quotidien à l'extérieur pour tous les animaux. Cela implique d'abandonner la sélection de races à croissance rapide, qui engendre des animaux qui ne peuvent plus se mouvoir correctement.

- ✓ Accès quotidien au pâturage
- ✓ Races à croissance plus lente



ABATTAGE MOINS DOULOUREUX

Pendant leur trajet vers l'abattoir, les animaux sont soumis à un stress intense. Ils sont ensuite étourdis avec des méthodes sujettes aux erreurs. L'initiative demande des méthodes d'abattage dont la priorité absolue est l'absence de souffrance.

- ✓ Itinéraires de transport courts
- ✓ Processus d'étourdissement mieux contrôlés
- ✓ Méthodes d'abattage sans douleur

TAILLE MAXIMALE DES GROUPES PAR ÉTABLE

Un bâtiment peut détenir jusqu'à 27 000 poulets ou 1500 cochons. Il y est pratiquement impossible d'apporter un soin individuel aux animaux. Beaucoup meurent sans qu'on ne le remarque. L'initiative demande une forte réduction de la taille des groupes.

- ✓ Groupes de taille réduite
- ✓ Moins d'animaux par hectare de pâturage

RÉGLEMENTATION DES IMPORTATIONS

Les agriculteurs et agricultrices suisses sont en concurrence avec des exploitations étrangères qui ne se préoccupent pas du bien-être animal. L'initiative demande que les produits d'origine animale importés satisfassent aux nouvelles normes suisses.

- ✓ Pas d'importations d'animaux ni de produits d'origine animale produits par des méthodes interdites en Suisse



TEXTE DE L'INITIATIVE

La Constitution fédérale est modifiée comme suit :

ART. 80A (GARDE D'ANIMAUX À DES FINS AGRICOLES)

- 1 La Confédération protège la dignité de l'animal dans le domaine de la garde d'animaux à des fins agricoles. La dignité de l'animal comprend le droit de ne pas faire l'objet d'un élevage intensif.
- 2 L'élevage intensif désigne l'élevage industriel visant à rendre la production de produits d'origine animale la plus efficace possible et portant systématiquement atteinte au bien-être des animaux.
- 3 La Confédération fixe les critères relatifs notamment à un hébergement et à des soins respectueux des animaux, à l'accès à l'extérieur, à l'abattage et à la taille maximale des groupes par étable.
- 4 Elle édicte des dispositions sur l'importation d'animaux et de produits d'origine animale à des fins alimentaires qui tiennent compte du présent article.

Dispositions transitoires

- Délais transitoires pour la transformation de la garde d'animaux à des fins agricoles de 25 ans maximum
- Législation d'exécution se réfère au moins aux normes Bio Suisse en matière de dignité animale

Explications détaillées sur notre site :

elevation-intensif.ch/initiative

